

Risques Psycho-sociaux en milieu professionnel

Philippe FONTOWICZ
Masseur Kinésithérapeute
Le Tampon

Président du Conseil Inter Régional de
l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes
Réunion Mayotte





Prévention des risques psychosociaux (R.P.S)

**L'Ordre engagé pour la bonne santé
physique et mentale
des masseurs-kinésithérapeutes**

CONGRES URPSMK OI
29 Septembre 2022

CIROMK de La REUNION / MAYOTTE



« La **bonne santé physique et mentale** des masseurs-kinésithérapeutes est **primordiale pour la qualité des soins des patients** ». Michel ARNAL



Contours de la prévention : une obligation

- L'obligation générale de prévention des risques professionnels (Loi de modernisation sociale, (art. L. 4121-1 à L. 4121-3 code du travail) impose de prendre :
 - ✓ **« ...les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »**
 - *« Actions de prévention... »*
 - *« Actions d'information et de formation... »*
 - *« Mise en place d'une organisation et de moyens adaptés... »*



• En découle pour les salariés :

Mise à jour obligatoire du **DUERP** ponctuellement et a minima une fois par an, volet RPS compris.

- Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) c'est :
 - Une obligation **dès l'embauche du premier salarié** : entreprise individuelle ou pas, quelque soit sa taille et le nombre de salariés
 - Un très bon **outil de mesure et de pilotage des risques et des actions** à mettre en place

- **En découle pour les libéraux :**

Certification Périodique Obligatoire,
les informations essentielles du processus à retenir !

- Cette certification périodique concerne **7 professions**: les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sage-femmes, les infirmiers, **les masseurs-kinésithérapeutes**, les pharmaciens, et les pédicures-podologues.
- Un « **référentiel national de certification périodique** » sera établi **pour chaque profession**, et chaque acteur devra alors suivre une des actions proposées par ce dernier.



- Cette **certification** sera **valable** pour une **période de 6 ans** et concerne tous les professionnels de santé, ceux déjà en exercice avant le 01/01/2023 et les nouveaux diplômés.
Pour **les kinés** et les soignants déjà **en exercice avant 2023**, la **première période** de certification sera exceptionnellement **étendue à 9 ans** soit une certification avant le 01/01 2032.

- Bien que des nouveaux textes soient attendus pour préciser les modalités d'application, l'ordonnance a déjà prévu de **confier aux différents ordres professionnels** le contrôle de ce dispositif et cette nouvelle obligation légale.



3 Socles d'actions de certification

- **Action cognitive** : concernera l'approfondissement des connaissances.
- **Action d'analyse des pratiques professionnelles** permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel.
- **Gestion des risques**, visant à identifier, évaluer, prioriser les risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation.



« Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail. Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sont fortement mobilisés sur une approche préventive des risques psycho-sociaux. »

Le Conseil National de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'est déjà **engagé** dès 2018 **dans la protection de la santé des kinésithérapeutes**, et dans la **prévention et la lutte contre les risques psychosociaux (RPS)**.

Cibles professionnelles: les futurs kinésithérapeutes, les kinésithérapeutes salariés et les kinésithérapeutes libéraux.

Rappel: Une des missions du Conseil de l'Ordre, définie dans le code de la santé publique, est l'entraide. Un budget est alloué annuellement. Elle est déclinée au niveau départemental et national.

De nombreuses **professions**, dans le domaine du soin (médecins, infirmières, sage-femmes, etc.), ont été **étudiées sous l'angle de la santé au travail, ce n'était pas le cas des MK.**

Dans ce cadre, le **Conseil National** avec Michel ARNAL (vice-président), a **commandé à l'Université de Bourgogne Franche-Comté** et son équipe de recherche du laboratoire de psychologie, **une étude sur les facteurs de risque et les difficultés rencontrées par les kinésithérapeutes** salariés et libéraux.

Cette recherche est une première, tant au niveau national qu'international.

Cette **enquête nationale** sur les conditions de travail et risques psycho-sociaux chez les masseurs-kinésithérapeutes **a permis d'établir un rapport de recherche** élaboré **par le Professeur Didier Truchot** (Psychosociologie du travail et de la santé) **en collaboration avec Amandine Mudry** kinésithérapeute en cours de thèse en psychologie.

Pour cela **un questionnaire** (env.120 questions), adapté **aux libéraux et un autre adapté aux salariés**, a été mis en page sur Google Form (en ligne du 29 avril au 13 mai 2019).

Environ 7000 réponses reçues.

L'**enquête** du Professeur Truchot a donc **produit une masse considérable de données**. Ce sont ces données qui ont servi de base de travail.

STRATEGIE DU CNO

- Mise en place d'un maillage régional avec des référents.
- Réunions référents régions et CNO + Groupes de travail (indicateurs, stratégie, Comparatif national/ Région et déclinaison départements définition des objectifs, des moyens...)
- Ce sont ces référents qui seront chargés d'accompagner la mise en place d'actions ciblées au niveau des CDO.



Un plan de prévention des risques psychosociaux a été élaboré puis mis en place, avec un certain nombre d'outils visant à assurer la sécurité et à protéger tant la santé physique que la santé mentale des kinésithérapeutes.



RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES AUX CÔTÉS DES KINÉSITHÉRAPEUTES

Prévention

1 POUR FORMER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Le Conseil national incite les organismes de formation à proposer des formations plus en adéquation avec les besoins des kinésithérapeutes, notamment sur les risques psychosociaux.

Pour cela, les Conseils départementaux de l'ordre identifient les besoins en formation des kinésithérapeutes sur le terrain et travaillent en collaboration avec 14 référents régionaux pour élaborer des axes d'amélioration de la qualité de vie au travail.

1

2

2 POUR SENSIBILISER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Les Conseils départementaux et régionaux de l'ordre travaillent ensemble dans le but de créer des actions d'information et de sensibilisation aux risques psychosociaux. Ce sont alors les Conseils départementaux qui les déploient auprès des kinésithérapeutes sur le terrain.

Accompagnement

3 POUR ÉCOUTER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

0800 288 038

Le Conseil national a mis en place une plateforme d'écoute pour les kinésithérapeutes qui ont un besoin urgent de prise en charge. Ce numéro est gratuit et accessible 24h/24.

3

3 POUR AIDER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

FORMULAIRE

Le Conseil national a créé un formulaire de prise de contact pour les kinésithérapeutes qui souhaitent être contactés (membre du Conseil national ou départemental) dans le but d'ouvrir un dossier d'entraide.

VOTRE CDO, VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ EN CAS DE BESOIN

POUR TROUVER MON CDO 



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



CONCRETEMENT

Le plus gros travail a été le tri des **indicateurs**. **Le travail universitaire** (théorie et recherche) **doit** ensuite **se traduire par des actions sur le terrain** qui collent à la réalité professionnelle des régions.

- ❖ Rappel, nombre de questions de l'enquête : environ 120 pour 49 items.
- ❖ Nous avons réparti ces réponses descriptives en 6 groupes d'indicateurs identifiables:
 - **Exigences du travail**
 - **Exigences émotionnelles**
 - **Relations avec le patient, son entourage**
 - **Relation avec les autres professionnels de santé**
 - **Organisation dans le travail**
 - **Conditions environnementales**

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

15



Indicateurs précisions

Les exigences du travail : Intensité, rythme et charge de travail. Imprécision des missions, objectifs irréalistes. Charges et pressions administratives, etc... **stress physique**

Exigences Emotionnelles : Confrontation vie privée et professionnelle, confrontation à la souffrance, à la mort, dissonance émotionnelle.
Stress mental

Relations avec le patient, son entourage (famille, aidants) : Comportement des patients, violence et harcèlements **regroupe les liens du MK avec les patients et les familles**

Relations avec les autres PS : Conflits de valeur entre les attentes des autres PS. Connaissance et reconnaissance de la pratique professionnelle par les prescripteurs Communications, transmissions avec les prescripteurs, les autres PS **regroupe les liens du MK avec les autres professionnels**

Organisation dans le travail : Conflits interpersonnels, perte de norme, de sens, manque de soutien du collectif de travail, management délétère, manque de reconnaissance, gestion des absences . **Rassemble toutes les difficultés liées au structurel ressenties dans l'exercice quotidien**

Conditions environnementales de travail : Sécurité physique dans la pratique de l'exercice, sécurité financière, couverture sociale, prévoyance, ...) **difficultés objectives . C'est aussi l'insécurité.**

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

17

QUELQUES ELEMENTS

29/09/2022

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

18



**Les risques psychosociaux se trouvent à la jonction
de l'individu**

(dans toutes ses composantes)

Vie Sociale



et de sa situation de travail.

Vie Professionnelle

On qualifie de « *risques psychosociaux* » (ou RPS) les éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des professionnels au sein de leur environnement professionnel.

Les risques psychosociaux correspondent à *des situations de mal-être* au travail (stress, harcèlement moral, violence, souffrance, suicide, dépression, burn-out, addictions, bore-out, etc.).

Au sein de l'Union européenne, près de 25 % des salariés souffrent de stress au travail, alors que 5 % ont subi un harcèlement et 5 % sont victimes de violences physiques.

Le stress est ainsi devenu le problème de santé le plus répandu dans le monde du travail.

Son coût est élevé : en Europe, on l'estime à + de 20 milliards d'euros par an et il coûterait à la France chaque année entre 2 et 3 milliards d'euros.

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

20

Plusieurs types de risques sont à distinguer :

- **le stress** provenant du sentiment de ne pas atteindre les exigences ou les attentes demandées.
- **les violences internes** (d'origines diverses) commises au sein du service ou du cabinet : conflits majeurs, harcèlement moral ou sexuel.
- **les violences externes**, exercées par des personnes extérieures à l'établissement de santé ou au cabinet, des patients, des prescripteurs, des administrations..... à l'encontre des professionnels;



Ces risques psychosociaux peuvent être combinés et **interagir** les uns avec les autres.

Par exemple, une situation de violence interne et du stress chez un professionnel peuvent engendrer d'autres tensions avec le reste de l'équipe provoquant un stress généralisé dans l'établissement de santé ou le cabinet.



LE SOIGNANT EN DIFFICULTE ? Trois interpellations contextuelles:

- **Une confrontation :**
 - **À la tension démographique et au sous effectif :** zonage, zones sous dotée, sur dotée...
 - **Aux changements du système de santé et de l'organisation des soins :**
Charge de travail, arrivée du numérique et de la téléconsultation, exercice coordonné, relation prescripteur/non prescripteur, délégations de tâches, de soins, nouveaux métiers, lien ville/hôpital, MSP, CTPS,...
- **Une recrudescence des pathologies mentales liées au travail :**
 - Stress chronique,...., mal être,...., perte de confiance,....
 - Des conséquences multiples : dépression, consommation de produits à risque, addiction, suicide,....
 - Mais aussi : démobilisation des équipes, dégradation de l'ambiance générale, dysfonctionnements, erreurs médicales, absentéisme,...
- **Une faible sollicitation des structures d'aide et des numéros verts dédiés :**
 - Un seuil de tolérance et un altruisme importants ?
 - Une banalisation : « ce sont les risques du métier ! » ?
 - Des réticences à se soigner et à prendre soin de soi ?



COMMENT REPERER UNE DETRESSE PSYCHIQUE ?

Ce repérage concerne tous les professionnels du monde de la santé.

Chaque soignant est à risque de stress aigu majeur, d'anxiété, de dépression et ultérieurement de stress chronique ou de syndrome psycho-traumatique.

Un enjeu majeur de prévention : le repérage de signes de détresse ou de souffrance psychique.

- Emotions négatives.
- Baisse d'efficacité: omissions, erreurs...
- Perturbations relationnelles : détachement, repli sur soi, disputes ou conflits, etc.
- Signes de fatigue physique intense (traits tirés, cernes, visage pâle, etc.).
- Hyper investissement au travail.
- Démotivation, perte d'estime et perte d'intérêt.
- Conduites addictives....

Focus sur le syndrome d'épuisement professionnel.

Il est considéré comme le résultat d'un **stress professionnel chronique**.

L'individu, ne parvenant pas à faire face aux exigences adaptatives de son environnement professionnel, il voit son énergie, sa motivation et **son estime de soi décliner**.



L'escalade infernale: l'engrenage

On tombe en **BURN OUT** pas forcément parce que l'on travaille trop mais parce que l'on travaille **coupé de soi même**.

- Trop de travail
- Abandon de certaines activités de détente
- Encore moins d'énergie
- Abandon d'autres activités de détente
- Encore moins d'énergie
- Abandon de quasiment toute détente
- Plus envie de rien
- Abandon de toute activité
- Epuisement
- **BURN OUT**



Trop de travail

Encore moins d'énergie

Plus envie de rien

**Epuisement
BURN OUT**

**Abandon d'activités
de détente**

**En abandonne
encore plus encore**

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

28

Que se passerait t'il d'un :

- ❖ Compte bancaire où l'on passe son temps à débiter le compte sans le créditer ?
- ❖ D'une voiture avec laquelle on roule sans lui mettre de l'essence ou dont **on ne respecte pas les VOYANTS ROUGES** ?
- ❖ D'un portable que l'on ne recharge pas ?

Protégez vous :
Prenez du temps pour vous !

DEMANDER DE L'AIDE, C'EST BIEN



DEMANDER DE L'AIDE, C'EST FORT !

- C'est : Accepter que l'on en a besoin
- C'est : Reconnaître et accepter ses limites
- C'est : Eviter de se culpabiliser ou de se sentir en échec

ACCEPTER DE L'AIDE, C'EST DELICAT !

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

30

ACTUELLEMENT

Le Conseil national de l'ordre, dans le cadre de sa mission d'entraide et en partenariat avec d'autres ordres des professions de santé, met à la disposition de tous les praticiens en difficulté un numéro vert d'écoute et de soutien.

Appelez le

 **N° Vert 0800 288 038**

numéro unique d'écoute et d'assistance
confidentiel, gratuit 24/24 et 7/7 jours



Un très grand merci pour votre attention !

Philippe FONTOWICZ
Président CIRO MK La REUNION et MAYOTTE
cro.oi@ordremk.fr
[CIRO – Un site utilisant Réseau Kiné \(ordremk.fr\)](http://ordremk.fr)

Prévention des risques psychosociaux (RPS)
CIROMK de La REUNION / MAYOTTE

29/09/2022

32